Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20220929-del97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

#### **REPUBLIQUE** FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Qui ont pris			
	part à la			
	Délibération			
33	25			
	En exercice			

Date de la convocation
23 septembre 2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

# DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

### Séance du 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, apri convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

#### Présents:

M. Ephrem GLORIEUX; M. Bruno FELICIANNE; Mme Manuela PETRC METONY; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN; Mme Gladys BURAT; N Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA; M. Yvon COMBES; Mme Sylviane FONDS; M. Saturn FRANCILLONNE; M. Christian CITADELLE; M. Richard PROMENEUR; Mm Patricia VINGADASSALON; M. Martelin RATTIER; M. Arthur MARICEL; N Didier MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON; Mme Annick ABELA; Mm Francia ROSAMONT; M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI; M. Benjami GRACCHUS; Mme Edwige BEMATOL; Mme Nicole RAMASSAMY; Conseillers Municipaux.

#### Représentés:

Mme Christiane TREIL-ALBON par M. Jean-Louis SAINSILY Mme Sonia MERCADIER par M. Ephrem GLORIEUX

**Absents:** M. Jocelyn SAPOTILLE; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET Mme Jacqueline BELFORT; Mme Sylvie DAGONIA; Mme Clara RIGAH Mme Karine GATIBELZA.

#### **DELIBERATION N°2022/09/97**

## SUBVENTION ASSOCIATION MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS TI PAPILLON A NENETTE

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la ville de Lamentin vise à développer le nombre de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant et à promouvoir l'accueil individuel des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

La Maison d'Assistants Maternels « Ti Papillon a Nénette », située à Boisbert est ouverte depuis 2013. Elle accueille 12 jeunes enfants au sein de sa structure. Afin d'améliorer l'accueil des enfants et de leurs familles, l'association souhaite entreprendre des travaux d'entretien et de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20220929-del97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

rénovation. Ceux-ci ont également pour but de renforcer la sécurité des espaces au sein de la M.A.M. Ils sont estimés à 19 943,38 €.

La structure est signataire de la charte qualité avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dont elle reçoit l'appui financier. En effet, la CAF soutient ce projet d'aménagement et de modernisation à hauteur de 80 % soit 15 954,33 €.

La M.A.M sollicite la ville pour l'attribution d'une subvention complémentaire pour les 20 % restant du projet soit 3 989,05 € pour l'année 2022.

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
TRAVAUX		CAF (80 %):	
D'ENTRETIEN ET	19 943,38 €		15 954, 33 €
DE RENOVATION		MAIRIE (20 %)	3 989,05 €
TOTAL	19 943, 38 €	TOTAL	19 943 ,38 €

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'allouer une subvention de 3 989,05 € pour l'année 2022 à la MAM Ti Papillon a Nénette

**ARTICLE 2**: De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3**: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX